

Challenge Michel BRENNEUR 2017

ARTICLE 1 - DEFINITION

En 2017 l'ASACC Tour de Corse organise un challenge interne réservé à ses licenciés et dénommé :

Challenge Michel BRENNEUR.

Le challenge sera remis en jeu tous les ans et deviendra la propriété de celui qui l'aura remporté 3 fois

ARTICLE 2 - MODALITES

Epreuves qualificatives et coefficients :

Seront pris en compte tous les rallyes régionaux et nationaux avec leur coefficient et internationaux, inscrits au calendrier FFSA organisés entre le 03 octobre 2016 et le 01 Octobre 2017

Un coefficient 5 sera attribué au rallye Mare e Machja organisé par l'ASACC.

Lors du renouvellement de sa licence pour l'année 2017 le licencié devra communiquer ses résultats pour les épreuves disputées entre le 03 Octobre et le 31 Décembre 2016.

Les points seront attribués selon le barème suivant :

Classement Groupe Classe

Classement Groupe		Classement Classe	
1 ^{er}	5 points	1 ^{er}	15 points
2 ^{ème}	4 points	2 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	3 points	3 ^{ème}	9 points
4 ^{ème}	2 points	4 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	1 point	5 ^{ème}	5 points

Bonus

Un bonus de 3 points sera attribué pour chaque coupe des dames remportées (pilote ou copilote).

à chaque Pilote et Copilote participant en tant qu'équipage ASACC

TOUR DE CORSE 2017

Un bonus de 2 points sera attribué aux pilotes et copilotes figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ

Un bonus de 3 points leur sera attribué s'ils terminent le TOUR DE CORSE quelque soit leur place au classement général final

Chacun des participants devra faire parvenir ses résultats (copie du classement général et des autorisés à prendre le départ) au Siège de l'ASACC Tour de Corse dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, ils ne seront plus pris en compte

AU 1^{er} Juillet et au 1^{er} Septembre un classement provisoire sera affiché à l'ASACC Tour de Corse. Ces classements deviendront officiels et définitifs 15 jours francs après leur publication.

Dans les groupes comportant moins de 5 partants, seuls les points à la classe seront attribués.

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté au rallye.

Il est interdit de regrouper des groupes ou des classes pour l'établissement des classements.

ARTICLE 3 CLASSEMENT

Le classement final sera établi par addition des points engrangés dans chaque rallye. Celui qui aura obtenu le plus grand total, sera proclamé vainqueur du Challenge, le suivant étant second et ainsi de suite.

En cas d'ex æquo, sera proclamé vainqueur celui qui aura marqué le plus grand nombre de points lors d'un rallye. Si cela ne suffisait pas à départager les ex-æquo, le nombre décroissant de points marqués dans les autres rallyes, seraient alors pris en considération.

Un classement pilote et copilote sera établi en fonction des points obtenus.

Pour pouvoir participer au classement obligation est faite de participer à l'épreuve organisée par l'ASACC Tour de Corse.

ARTICLE 5 – DOTATION DU CHALLENGE

PILOTE

1^{er} Un engagement au Mare e Machja 2017

CO-PILOTE

1^{er} Un engagement au Mare e Machja 2017

Au cas où le primé ne participerait pas au Mare e Machja 2017, le prix sera offert au suivant et ainsi de suite.

ARTICLE 6 - COUPES

Les coupes attribuées au challenge sont :

Une Coupe du 1^{er} au 5^{ème} et une coupe des dames.

Une Coupe au mieux classé des jeunes licenciés (- de 25 ans).

Une coupe au meilleur de la montagne.

Une coupe au meilleur VHC.

Une coupe au meilleur VHRS

ARTICLE 7 - LITIGES

Tous les cas litigieux seront examinés par le comité directeur de l'ASACC Tour de Corse